

A. CRESPIEN donne lecture du texte suivant :

A. CRESPIEN geeft lezing van de volgende tekst :

Les derniers événements qui se sont produits sur notre territoire nous font rappeler les vives tensions qui peuvent exister entre les agents de police et une partie de la population. Dans votre accord de majorité, vous annoncez vouloir « *Réinvestir massivement dans une véritable police de proximité en multipliant, par exemple, les patrouilles non-motorisées, notamment les brigades cyclistes, afin d'assurer une présence policière dans tous les quartiers* ».

Force est de constater que cette présence policière non-motorisée n'est pas encore fort manifeste dans les quartiers. J'entends que certains véhicules de police entrent même dans les parcs en voiture, ce qui ne favorise pas la politique de proximité.

Pouvez-vous nous dire où êtes vous dans ce projet et à partir de quand nous aurons une véritable police de proximité, qui occupe le terrain, de façon pédestre et cycliste ?

Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture de la réponse suivante :

De heer burgemeester-voorzitter geeft lezing van het volgende antwoord :

Monsieur le Conseiller, normalement ce genre de question relève du Conseil de police dont vous êtes membre. C'est dans le cadre de ma première prise de fonction officielle en tant que président du Conseil que le Collège a autorisé votre question orale en Conseil communal.

Sur le fonds, la police a passé la commande des vélos nécessaire pour la création de la brigade cycliste mais, malheureusement, la crise sanitaire a retardé la livraison de ces vélos. Ils devraient arriver d'une semaine à l'autre. En ce qui concerne les brigades pédestres, je pense que tous ceux qui sont passés dernièrement rue Wayez, notamment dans le cadre du dispositif « Coronavirus », ont pu voir que la plus part des patrouilles se promenaient à pied, ainsi que nos « Gardiens de la Paix ». Il est de la volonté des autorités de démultiplier cela dans l'avenir. Le nouveau Chef de Corps annoncé sera un partenaire dans la mise en place de ce dossier.

A. CRESPIEN ajoute que ce projet figure dans le programme de la majorité. Il insiste sur le fait que le Collège puisse dès lors se prononcer à ce sujet.